



Flash-info Vitry

Bulletin communal n° 3
- Mai 2015 -

Le mot du maire

Au printemps de chaque année, l'agenda municipal est rythmé de façon immuable, par la présentation du Compte administratif (bilan financier de l'année écoulée), dans un premier temps, suivi de l'élaboration du budget prévisionnel qui définira les orientations budgétaires engageant la commune pour l'année en cours.

Ce nouveau flash-info sera plus spécialement consacré à apporter les explications chiffrées nécessaires à la compréhension de cet exercice. En prenant connaissance de celui-ci, vous pourrez constater, malgré les baisses des dotations d'état annoncées dans les prochaines années, que la situation financière de Vitry est saine et repose sur de solides fondements. Nous avons des marges de manœuvres importantes, sachons les utiliser à bon escient.

Nous avons défini des priorités pour le « bien-être et le bien-vivre » des vitrières et des vitriers. Investissons pour : notre jeunesse, nos aînés, le développement économique et commercial, l'amélioration de la sécurité routière et les travaux d'investissement liés aux économies d'énergie à réaliser sur les bâtiments communaux. Le recensement effectué dans notre commune en février dernier montre une certaine stabilité de notre population. La commune de Vitry par ses atouts reste attractive. Le city-stade sera opérationnel à l'automne, le passage au haut débit est annoncé en début d'année 2016, des travaux de voiries ont été effectués à la Croisette et au niveau du ruisseau du bourg. D'autres seront prochainement réalisés afin de réguler la vitesse excessive au hameau des Carrés.

Enfin, nous procéderons lors des prochaines vacances scolaires aux travaux d'isolation thermique des écoles maternelles et élémentaires précédemment programmés. Nous regrettons cependant que ces différents engagements spécialement destinés à l'accueil et au confort de nos enfants n'aient pu trouver écho auprès des responsables départementaux de l'Éducation Nationale, qui dans une approche strictement comptable ont pris la décision de fermer, pour une 2^{ème} année consécutive une classe au groupe scolaire Jean Gilbert.

Notre poète Victor Hugo écrivait « **Ouvrir une école c'est fermer une prison** ». Cette phrase prononcée au XIX^{ème} siècle, est-il encore possible de se demander si elle est toujours d'actualité aujourd'hui ?

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances, la municipalité de Vitry vous invite à participer à une réunion publique : **Vendredi 22 mai à 20h30 - salle de la mairie**. Elle sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'envisager ensemble l'avenir de notre commune.

Daniel THERVILLE



Mairie de 71600
Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40
Fax : 03.85.81.48.07
mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

Le budget 2015 à la loupe en 4 zooms

1 Plus de charges et moins de recettes

Plus de charges

> Le budget « assainissement collectif » nécessite pour s'équilibrer une subvention du budget général de 39 632 €

> Le SDIS, service incendie, environ 45 000 €, était jusqu'en 2014 de la compétence de l'intercommunalité. En 2015, il redevient communal avec, en dernière minute, une prise en charge de 30 % par l'intercommunalité.

Moins de recettes:

> Les dotations forfaitaires passent de 120 323 € à 102 411 €,

> Certaines des bases imposables de la commune, suite à des révisions, ont notablement diminué : foncier bâti – 8 800 €, mais surtout CFE – 14 790 €

> Les autres impôts et taxes diminuent d'environ 17 000 € (CVAE, incertitude du Fonds de Péréquation)

2 Maintien des taux de contributions directes

Dans ce contexte, le maintien des taux des contributions directes s'est imposé ainsi :

> Une nouvelle baisse devenait impossible au regard des contraintes énoncées

> Une augmentation aurait doublement pénalisé les vitriers du fait de l'augmentation des taux fixés par l'intercommunalité.

0%

Pas d'augmentation des taux de contributions directes de la commune

3 La poursuite des investissements

Malgré ce constat, et en utilisant une partie de l'excédent antérieur, le Conseil municipal a fait le choix de poursuivre les investissements :

Réalisation du city-stade

Provision pour se constituer une réserve foncière

Isolation du groupe scolaire

Sécurisation des Carrés et achat de panneaux routiers

4 Le compte administratif 2014

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2014	119 555,91 €	179 465,00 €
Résultat reporté	293 364,37 €	345 636,50 €
Résultats	412 920,28 €	525 101,50 €
Excédent réintégré du CCAS suite à sa dissolution		2 809,39 €
Résultat de clôture		940 831,17 €

Comment estimer vos impôts locaux 2015 ?



Pour la bonne compréhension des calculs ci-dessous, merci de vous reporter à vos avis d'imposition 2014 pour retrouver les éléments en question.

- Les taux d'imposition 2015 pour Vitry sont identiques à ceux de 2014.
- Les taux d'imposition 2015 pour la communautés de communes sont en augmentation de 15%. Les élus communautaires de Vitry se sont opposés à cette augmentation. Leur déclaration est disponible sur le site internet : www.vitry-en-charollais.fr

Taxe habitation :

- votre « base nette d'imposition » **X** 6,57 % pour **Vitry-en-Charollais**
- + votre « base nette d'imposition » **X** 11,45 % pour **l'intercommunalité** (9,96% en 2014)

Foncier bâti :

- votre « base » **X** 4,52 % pour **Vitry-en-Charollais**
- + votre « base » **X** 11,68 % pour **l'intercommunalité** (10,16% en 2014)
- + part départementale

Foncier non bâti :

- votre « base terres agricoles » **X** 13,47 % pour **Vitry-en-Charollais**
- + cette même « base terres agricoles » **X** 18,13% pour **l'intercommunalité** (15,77% en 2014)

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Elle est à payer en même temps que les taxes foncières. Le taux est inchangé :

Votre « base foncier bâti » **X** 10,22 %

Liberté Égalité Fraternité Bientôt une inauguration officielle !



Les évènements de ce début d'année dans notre pays ont donné une résonance particulière à ces 3 mots de notre devise républicaine. Même si ces valeurs républicaines sont admises, la mobilisation reste nécessaire pour les défendre lorsqu'elles sont attaquées. C'est une mobilisation citoyenne de tous les instants.

La mairie est l'édifice public le plus connu des citoyens et le lieu démocratique d'expression du suffrage universel. Il est donc apparu important à l'équipe municipale d'affirmer les principes républicains de cette devise en la faisant apposer sur le fronton de la mairie.

Cette initiative prendra la forme d'une inauguration officielle le mercredi 17 juin à 19h, en présence de M. le Sous-préfet de Charolles. La population de Vitry est conviée à cette cérémonie.

Par ailleurs, en vertu de la Loi PEILLON de juillet 2013, cette devise de la république, le drapeau de la France et celui de l'Europe doivent être apposés sur la façade du groupe scolaire. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 sera affichée dans les locaux de l'école. Là aussi, une inauguration avec les élèves et les enseignants du groupe est prévue avant les vacances scolaires.

Et aussi ...



Conseil Municipal Jeunes

L'investissement citoyen

Commémoration des 8 mai et 11 novembre, participation au Téléthon et à la kermesse du sou des écoles, opération commune propre, travail autour de la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité », etc.

D'avril 2014 à mai 2015 ce sont ainsi près d'une quinzaine de rendez-vous qui ont rythmé notre engagement au service de la citoyenneté et des habitants de Vitry.

Voirie communale



Le Conseil municipal lors de la séance de février a décidé de procéder par arrêté au déclassement en agglomération de la RD 479 correspondant

à la traversée des Carrés. La commune aura ainsi toute compétence pour installer les infrastructures (type ralentisseurs) nécessaires à la réduction de la vitesse souvent excessive dans ce quartier.

Dans les prochaines semaines, des modifications du plan de circulation routière seront entrepris sur la voirie communale. Il sera procédé à la mise en place d'une signalisation verticale et de marquage au sol modifiant les priorités au niveau de certains croisements.

La Communauté de Communes de PLM procédera également à l'achèvement du programme 2014 des travaux de voirie à caractère intercommunal, du Pont de la RCEA à la Croisette et du pont RCEA au Cuveau.

La société SAVRE d'AVRILLY a procédé au busage du fossé de la Croisette afin de prolonger la partie piétonne et décaler les balustrades en bois pour améliorer le croisement des véhicules au niveau du virage.

L'entreprise BERNIGAUD de Saint-Yan a effectué le renforcement et le revêtement de la partie du trottoir qui s'était dégradé vers le lavoir. Des IPN ont été installés pour remplacer les pieux d'acacia qui soutenaient les poteaux en ciment.

Recensement

1108 vitriers !

Le recensement de la population de notre commune a été réalisé du 15 janvier au 14 février 2015, par 2 agents recenseurs qui ont effectué un travail de qualité. Les résultats de la collecte des informations montrent une stabilité du nombre d'habitants de notre commune par rapport à 2010. En 2015, Vitry compte 1108 habitants et 19 habitants comptés à part (principalement des étudiants). Notre commune possède 475 logements qui sont répartis en 442 résidences principales, 8 logements secondaires, 23 logements vacants et 2 logements qui n'ont pu être enquêtés.

Calendrier des manifestations

A vos agendas

Vendredi 5 juin

Concert gratuit de « l'Harmonie de Paray-le-Monial » Salle polyvalente

Samedi 27 juin

Kermesse du « sou des écoles »

Samedi et dimanche 11 & 12 juillet

Fête de l'amicale : soirée dansante, brocante, vide grenier

Mairie

Nouveaux horaires



Pour faire suite à une réorganisation du service administratif la mairie est désormais ouverte à compter du 1^{er} mai :

- > **Le lundi et vendredi de 8h00 à 12h00**
- > **Le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30**
- > **Le jeudi de 13h30 à 18h30**

Restez informé



Pour des informations plus complètes et immédiates, n'oubliez pas le site internet communal :

www.vitry-en-charollais.fr